

A-10.41 soins infirmiers

***Prévision de postes et charges disponibles
à l'enseignement régulier***

SI LES INSCRIPTIONS LE JUSTIFIENT

La clause 5-1.12 de la convention collective stipule qu'à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. Les charges seront octroyées en fonction des priorités prévues à la clause 5-4.17 de la convention collective.

Discipline	Automne 2010	Description	
Soins infirmiers (180)	Charge de cours de 20 heures Temps partiel de 0,04 ETC (Session A-10)	N Soins infirmiers Cours 180-AQ4-SW S'introduire dans le domaine des soins infirmiers (3-0) Cours 180-AQH-SW Intervenir et enseigner auprès de la clientèle en périnatalité (1 journée de stage)- 6 stagiaires. (le nombre de stagiaires peut varier) Remplacement jusqu'au retour de Manon Leclerc	À comblé

***Affichage du 31 août au 10 septembre 2010. Faire parvenir votre candidature avant 16h
le 10 septembre 2010, au bureau du Service des ressources humaines, local 1195.***

Critère d'embauche : L'enseignant doit détenir un baccalauréat dans la discipline

Le 31 août 2010
Affichage dans les départements
Copie: Syndicat des enseignants